



Extrait du registre des délibérations 2026

DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

Séance du 03/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 12
Nombre de suffrages : 16

Date de la convocation 26/02/2026

Délibération 10-2026

Objet Fonds de soutien à l'investissement du GA - Cheminement piéton-Allée des poètes

L'an deux mille vingt-six, le trois mars l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Yves CAIRON, Gilbert CHAZAL, Pascale VERHNES, Daniel LECUYER, Marc MUSCAT, Dominique MAIRE, Brigitte NEF, Lydia ZIADE, Annie GAT Valérie RUBEAUX (Magdeleine)

Procuration(s) :

Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Dominique ANCEY, Jean Marie POUWELS donne pouvoir à Yves CAIRON, Marie VITALI donne pouvoir à Gilbert CHAZAL, Patrice RUBEAUX à Daniel BELLEGARDE

Etai(ent) absent(s) :

Lydie AMEVET, Sandrine GAS, Natacha BENALI,

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Pascale VERHNES

Suite au constat que de nombreux usagers empruntent un sentier parallèle au centre technique municipal, il est apparu opportun d'aménager une allée pour permettre aux piétons une connexion plus facile avec l'arrêt de bus situé traverse du Félibrige, avec le groupe scolaire et l'espace Jean Moulin en centralité de village.

AMENAGEMENT : Ce cheminement viendra se substituer à un sentier naturellement créé par les habitants du quartier en y apportant une meilleure qualité de mobilité en particulier pour les personnes à mobilité réduite qui pourront ainsi en bénéficier.

Ce chemin trouvera son prolongement sur une allée déjà existante parallèle à la Traverse du Félibrige et dont l'arrivée se situe à l'arrêt de bus. Le revêtement de cette dernière sera repris avec les mêmes matériaux perméables que ceux du chemin à créer. Ainsi le parcours PMR sera complet.

VEGETALISATION ET STOCKAGE DES EAUX DE PLUIE : La création de ce cheminement donne aussi l'opportunité de réaliser le long de cette voie un aménagement paysager par des plantations de végétaux (arbustes, arbres) et d'intégrer deux citernes enterrées destinées à récupérer les eaux pluviales issues du bâtiment du service technique situé à proximité et dont les descentes s'écoulent dans le fossé qui borde le cheminement.

Ces citernes permettront en priorité l'arrosage des espaces verts créés, mais selon la disponibilité elles constitueront aussi une réserve pour les autres arrosages de la commune.

COÛT GLOBAL DU PROJET.

Coût de la mission de MOE :	4 680,00 € HT
Coût prévisionnel total des travaux	89 094,50 € HT
Coût global du projet	93 774,50 € HT
	112 529.40 € TTC

FINANCEMENT DU PROJET

Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de soutien à l'investissement du Grand Avignon à hauteur de 50% des travaux soit 46 887 euros.

Le Conseil municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire,

- **DECIDE** de solliciter le fonds de soutien à l'investissement du Grand Avignon à hauteur de 50% du coût des travaux éligible – soit 46 887 HT
- **DIT que** ce montant sera inscrit au budget primitif de 2026

03/03/2026

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 10-2026

Extrait du registre des délibérations 2026

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Pascale VERHNES



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président de séance
Daniel BELLEGARDE



Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte